

## PREVENTION DES RISQUES ROUTIERS EN ENTREPRISE



### FORMATION CONTINUE HORS ALTERNANCE

Cette marque prouve la conformité aux normes NF X 50-760, NF X 50-761 et aux règles de la Certification NF 214. Elle garantit que l'aide à la formulation de la demande, les informations relatives à l'offre, la gestion administrative et commerciale de la formation, la conception du produit pédagogique, l'organisation de la formation, la réalisation de la formation et l'évaluation sont contrôlées régulièrement par AFNOR Certification – 11 rue Francis de Pressensé – 93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX  
Gamme « PREVENTIS »

## DIR. INTER.REGIONALE DES DOUANES

DEVIS n°154618  
PREVENTIS PRO  
01/12/2015

Destinataire(s) :

DIR.INTER.REG.DES DOUANES  
M.PLATTEAUX  
14 Rue Yves Toudic  
75010 PARIS  
☎ 09 70 27 16 64  
@ [hubert.platteaux@douane.finances.gouv.fr](mailto:hubert.platteaux@douane.finances.gouv.fr)

Votre correspondant(e) :

Sébastien CHARLES                      06 79 26 13 40  
  
CENTAURE IDF  
Autoroute A5B - Aire de Galande  
77550 REAU  
☎ 01 64 13 75 61  
☎ 01 64 13 75 79  
@ [scharles@centaureidf.com](mailto:scharles@centaureidf.com)  
[www.centaure.com](http://www.centaure.com)

Code APE : 8559A – SIRET : 449 118 397 000 16 – INSEE : C 7702 735690 0 – Convention n° CIDF 4032

## SOMMAIRE

- 1 - Contexte dans lequel ce dossier est établi
- 2 - Objectifs de la formation avec exercices pratiques sur nos plateaux
- 3 - Personnel assurant la formation
- 4 - Organisation de la formation
- 5 - Suivi et évaluation de l'action de prévention
- 6 - Schéma du site de Réau
- 7 - Tarifs 2016 et bon de commande
- 8 - Règlement intérieur
- 9 - Conditions générales de vente

*Annexe : Programme de formation complet de cette offre*



### 1 - Contexte dans le lequel ce dossier est établi

Mr PLATTEAUX de la DIR.INTER.REG.DES DOUANES souhaite mettre en place une formation à destination de ses collaborateurs itinérants dans le cadre de la prévention des risques routiers.

Nous proposons notre stage de 2 jours Préventis Pro pour une professionnalisation de l'acte de conduite.

### 2 - Les objectifs de la formation avec exercices pratiques sur nos plateaux

- **Acquérir** les compétences d'une conduite professionnelle.
- **Approfondir** les connaissances dues aux missions professionnelles.
- **Entretenir et perfectionner** ses connaissances sur le véhicule.
- **Savoir identifier** les situations à risques.
- **Développer** les stratégies prévention efficaces au quotidien.
- **Améliorer** sa perception de l'environnement.

### 3 - Personnel assurant la formation

**Nos formateurs permanents sont titulaires de l'un des diplômes suivants :**

B.A.F.C.R.I. : Brevet d'Animateur pour la Formation des Conducteurs Responsables d'Infractions

B.E.P.E.C.A.S.E.R. : Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignement de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (moto - voiture)

### 4 - Organisation de la formation

#### Pré-requis :

Personnel titulaire d'un Permis de Conduire en cours de validité disposant d'un véhicule de fonction, de service ou assimilé. Il appartient au client de s'assurer des pré-requis des bénéficiaires des formations.

- Bénéficiaire de la formation** : Des salariés itinérants de la DIR.INTER.REG DES DOUANES
- Horaires** : 8 h 15 Accueil / Café  
8h30 à 12 heures et 13h30 à 17 heures - 14h de formation sur 2 jours
- Dates de formation** : Sur rendez-vous en téléphonant au 01 64 13 75 61  
*Sous réserve de disponibilité le jour de votre commande*
- Lieu de la formation** : **CENTAURE Ile-de-France**  
Autoroute A5b - Sortie n° 13 - Aire de Galande  
77550 Réau

## 5 - Suivi et évaluation de l'action de prévention *\*\*\*Uniquement pour formation Préventis PRO\*\*\*.*

Suite à la formation initiale et pour une durée de 24 mois, CENTAURE s'engage à un suivi et une évaluation de la formation effectuée.

### Suivi des stagiaires :

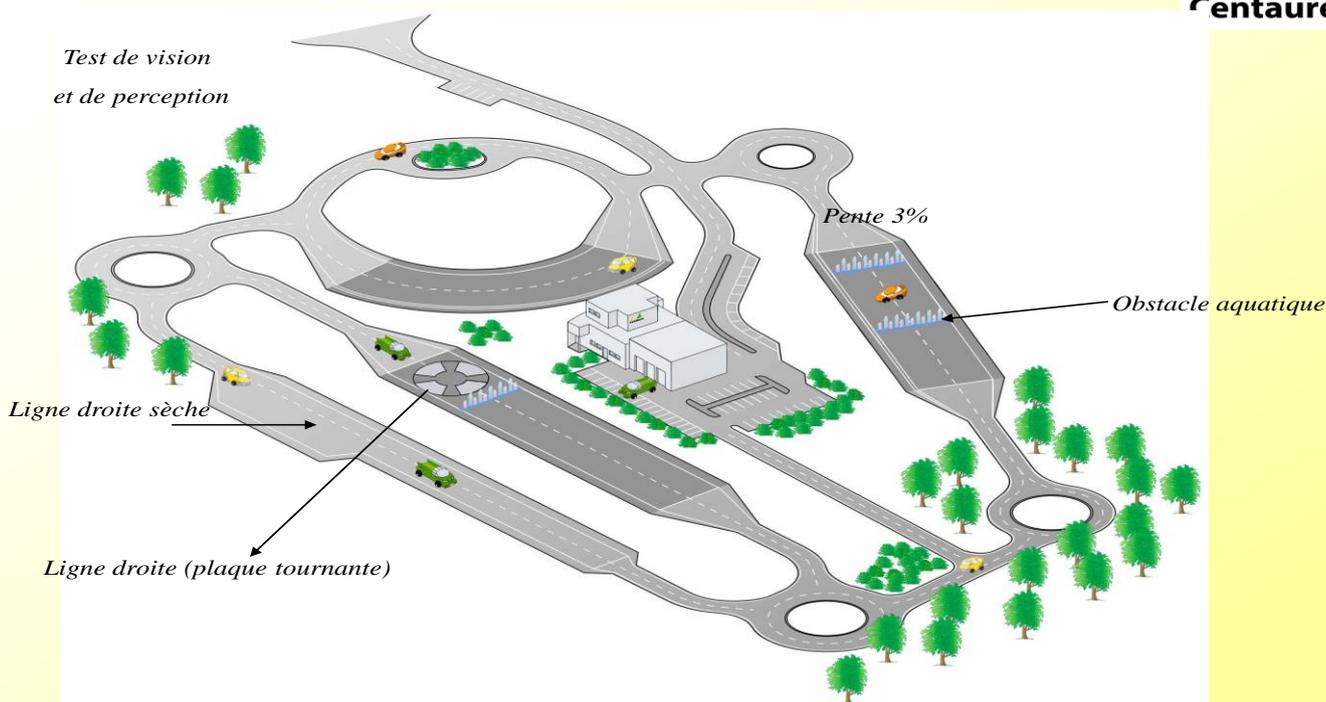
Tous les semestres, des fiches thématiques d'information seront adressées aux stagiaires, elles compléteront ainsi, le dossier pédagogique remis lors de la formation initiale.

### Evaluation de la formation :

Durant les 24 mois de suivi, CENTAURE s'engage à dispenser une demi-journée de recyclage gratuit, pour les stagiaires formés, impliqués dans un accident.

Une fiche accident, renseignée par le conducteur impliqué, nous sera au préalable transmise.

## 6 - Schéma du site de Réau



7 - Tarifs 2016 et bon de commande

## PREVENTIS PRO

Conditions générales 2016 :

	Inscription individuelle	
641.00 € HT par stagiaire	128.20 TVA	769.20 € TTC

Le tarif comprend (hors hébergement et restauration) :

- La formation initiale selon programme de formation en annexe,
- Mise à disposition d'un véhicule Centaure puis évolution avec les véhicules personnels,
- Le contrôle 10 points sécurité du véhicule,
- Suivi sur 2 ans du conducteur,
- Actualisation des connaissances par des fiches semestrielles de prévention,
- Recyclage accident une demi-journée,
- Un dossier pédagogique pour chaque stagiaire,
- Une attestation de suivi de stage sous réserve que la formation ait été suivie dans son intégralité par le stagiaire.

<b>Visa Centaure ILE DE FRANCE</b>  <b>Sébastien CHARLES</b> <i>Chargé relations entreprises</i>	<b>Visa du Client</b> <b>(Cachet, date et signature)</b>
<b>VALIDITE DE L'OFFRE : 01/03/2016</b>	

\*\*\* Pour validation, merci de nous retourner cette page ainsi que le bon de commande ci-après dûment complétés \*\*\*

**BON DE COMMANDE N°** \_\_\_\_\_  
**du** \_\_\_\_\_

**Autre info à reporter sur la facture :**

**Adresse de facturation :**

N° NAF :  
N° SIRET :

**Fournisseur :**

**CENTAURE ILE DE FRANCE**  
Autoroute A5B - Aire de Galande  
77550 REAU  
Téléphone : 01 64 13 75 77  
Fax : 01 64 13 75 79  
E-mail : contact@centaureidf.com

**Lieu de formation** si autre que Centaure IDF  
Autre site CENTAURE (indiquer le centre) :

\_\_\_\_\_  
Intervention sur un site autre que CENTAURE  
(préciser adresse, tél et nom du contact) :

Intitulé formation	Date(s) retenue(s)	Nb place(s) retenue(s)	Prix unitaire H.T.	Total H.T.	Total T.T.C.

Conditions de règlement : à réception de facture \_\_\_\_\_

- Liste des stagiaires jointe en annexe.                       Liste des stagiaires transmise ultérieurement
- Convention de formation à établir conformément à l'adresse de facturation.
- Convention de formation à établir selon les indications ci-dessous :

**Votre commande équivaut à l'acceptation de nos conditions générales de vente  
ainsi qu'à celle de notre règlement intérieur (Cf. paragraphes 8 & 9)**

Code NAF : 8559 A – N° Siret 449 118 397 00016 – RCS Melun B 449 118 397 – TVA : FR 80 449 118397

Agrément stage de récupération de points : arrêté n°04DRLP6PC005

N° de déclaration d'activité : 11770397977

SA Centaure IDF au capital de 900 000 Euros – RIB : Groupamabanque – FR76 18370 00001 50100216010 09 - GPBAFRPPXXX

## 8 - Règlement intérieur

**Article 1 :** Durant le passage de votre véhicule au Contrôle 10 Points Sécurité, tout objet personnel et de valeur doit être placé dans votre coffre, fermé à clé. CENTAURE décline toute responsabilité en cas de vols d'objets laissés dans les voitures.

**Article 2 :** Pour faciliter le travail de nos animateurs durant la manœuvre de votre véhicule, vous voudrez bien laisser vos clés dans les boîtiers situés dans le hall Contrôle 10 Points Sécurité.

**Article 3 :** Nous vous demandons de respecter les objets situés dans le hall panoramique et d'exposition, ainsi que dans les salles de cours et de ne pas les dégrader.

**Article 4 :** Aucun véhicule ne doit s'engager sur les plateaux d'exercices sans l'accord d'un animateur.

**Article 5 :** Durant les évolutions sur les plateaux, vous devez suivre les recommandations des animateurs, car le non-respect volontaire de leurs consignes conduirait à « l'expulsion » du participant après un avertissement.

**Article 6 :** Tous les véhicules évoluant sur les plateaux d'exercices sont en liaison radio permanente avec l'animateur : vous ne devez pas sortir du tracé d'un plateau sans indication de cet animateur, ni changer de fréquence.

**Article 7 :** Par mesure de sécurité, il est interdit de fumer dans les véhicules et par mesure d'hygiène, vous ne devez pas fumer à l'intérieur du bâtiment.

**Article 8 :** Pour le bon déroulement du stage et le respect de chacun, les téléphones portables sont interdits en salle de cours. Par mesure de sécurité, il est interdit de téléphoner lors des évolutions sur les plateaux d'exercices y compris avec un kit main libre.

**Article 9 :** Compte-tenu de la nature de son activité, CENTAURE n'autorise aucune consommation d'alcool durant la formation. S'il est observé un comportement caractérisé et afin de faire cesser une situation dangereuse, CENTAURE se réserve la possibilité de procéder à un contrôle d'alcoolémie (alcootest, par exemple). En cas d'ébriété avérée, CENTAURE avertira l'entreprise dont le stagiaire est salarié qu'il ne sera pas autorisé à conduire. Il appartiendra à l'entreprise de mettre à la disposition de son salarié tout moyen qu'elle jugera nécessaire à son déplacement.

**Article 10 :** Nul ne pourra s'absenter ou quitter le stage, en dehors des horaires prévus, sans un accord écrit et signé de sa direction.

**Article 11 :** Les visiteurs sont accueillis dans notre « ESPACE », mais doivent impérativement emprunter les voies de circulation prévues à cet effet. En aucun cas, ils ne pourront s'engager sur les plateaux d'exercices ou stationner en dehors des parkings. Par mesure de sécurité, les animaux ne sont pas admis sur le site.

**Article 12 :** Le non-respect de ces articles dégage CENTAURE de sa responsabilité en cas d'incident ou d'accident.

**L'équipe CENTAURE est à votre disposition et mettra tout en œuvre pour que vous puissiez profiter pleinement de votre stage.**



## 9 - Conditions générales de vente

### Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de ventes de la SA Centaure Ile de France, au capital de 900 000€, RCS de Melun, n° SIRET : 449 118 397 00016, s'appliquent aux prestations de formations et aux autres services annexes.

Les actions peuvent être réalisées soit au bénéfice de groupes constitués par une entreprise généralement sur le site de Centaure Ile de France, formation « intra entreprise », soit pour le personnel de différentes entreprises, dans nos locaux, formation « inter entreprises », soit selon des formules au cas par cas définies comme « autre prestation » sur notre site ou dans les locaux de l'entreprise.

Il appartient au client de s'assurer des pré-requis des bénéficiaires des formations, tels que mentionnés dans l'offre.

Ces conditions générales de vente prévalent à tout document client.

### Article 2 - Confirmation d'inscription

Pour qu'une demande d'inscription à une formation soit prise en compte par Centaure Ile de France, le client doit retourner le bon de commande complété et signé à :

➤ Par Courrier : CENTAURE IDF - Autoroute A5B - Aire de Galande la Mare Laroche - 77550 REAU

➤ Par fax : 01 64 13 75 79

➤ Par email : [contact@centaureidf.com](mailto:contact@centaureidf.com)

### Article 3 - Informations pratiques

A la demande de l'entreprise cliente, une convention de formation sera établie en double exemplaire, dont une, sera à retourner signée à Centaure Ile de France avant le début de la formation.

A l'issue de la formation, et sous réserve qu'elle ait été suivie dans son intégralité par le stagiaire, une attestation sera remise à chaque participant, la feuille d'émargement sera transmise à l'entreprise.

### Article 4 - Convocation

Dans le cas des formations intra ou inter entreprises sur le site de Centaure, le règlement intérieur et une convocation sont adressés aux employeurs pour transmission à chaque participant. La convocation indique les renseignements concernant les dates, horaires, lieu et plan d'accès.

### Article 5 - Conditions financières

Tous les tarifs indiqués dans nos devis s'entendent hors TVA, qui doit être payée en sus au taux en vigueur au moment de la réalisation de la formation.

Pour les formations réalisées sur le site Centaure, Le tarif inclut les supports pédagogiques et la mise à disposition du matériel audiovisuel nécessaire à la formation.

Le prix de la prestation ne comprend pas : les frais de repas, d'hébergement et de déplacement des stagiaires.

### Article 6 - Formation sur site client

Les prix comprennent les frais pédagogiques et les supports de formation.

Les frais de déplacement et d'hébergement du formateur sont à la charge du client. Ce dernier doit mettre à la disposition du formateur une salle équipée : de tables, chaises ainsi qu'un vidéo projecteur et un tableau ou un paper-board.

### Article 7 - Annulation

- Toute annulation d'inscription de la part du client doit être notifiée par écrit (courrier ou mail) à Centaure Ile de France.

- Toute annulation intervenant dans les trente (30) jours précédant la date de début de la formation, entraînera le paiement d'une indemnité égale à 50% du montant de la formation concernée.

- Toute annulation intervenant dans les quinze (15) jours précédant la date de début de la formation, entraînera le paiement d'une indemnité égale à 75% du montant de la formation concernée.

- Toute annulation intervenant dans les quarante huit (48) heures précédant la date de début de la formation, entraînera le paiement d'une indemnité égale à 100% du montant de la formation concernée.

En cas d'absence ou d'abandon par un participant, la totalité du montant de la formation est due.

- En cas d'un nombre insuffisant de participants, Centaure Ile de France se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation en adressant au client un mail, courrier ou une télécopie, au plus tard huit (8) jours avant le début de la formation.

- En cas de force majeure (grève, conditions climatiques, risques sanitaires,...) ne nous permettant pas d'assurer de formation, Centaure Ile de France s'engage à reprogrammer le ou les formations dans les meilleurs délais.

Dans ces deux derniers cas, l'entreprise cliente ne peut prétendre au paiement d'indemnités par Centaure Ile de France.

### Article 8 - Facturation

La facture est adressée à l'issue de la formation.

En contrepartie des versements reçus, Centaure Ile de France s'engage à fournir toutes les pièces et documents de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses.

### Article 9 - Conditions de paiement

Le règlement doit intervenir à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (Loi N°2015-990 du 06/08/2015, JO du 07/08/2015).

En cas de retard de paiement, sur mise en demeure préalable, une pénalité égale à une fois et demi le taux d'intérêt légal est due.

En plus des pénalités de retard dues de plein droit et selon la loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit, Centaure Ile-de-France appliquera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Le montant de cette indemnité forfaitaire est fixé par décret.

### Article 10 - Propriété intellectuelle

Tous les cours et documents présentés ou remis aux participants restent la propriété de Centaure Ile de France et ne peuvent en aucun cas être reproduits, communiqués ou diffusés sans un accord écrit préalable de Centaure Ile de France.

Le participant s'interdit de filmer, de photographier tout ou partie du stage sans un accord écrit préalable d'un responsable autorisé de Centaure Ile de France.

### Article 11 - Règlement intérieur

Le participant s'engage à respecter les conditions du Règlement Intérieur dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

### Article 12 - Sécurité

Centaure Ile de France mettra tout en œuvre pour assurer la sécurité des participants en édictant des consignes de sécurité, contenues dans le règlement intérieur.

Le non respect des consignes de sécurité par un stagiaire, dégage Centaure Ile de France, qui ne saurait être tenue pour responsable.

Dans le cas de prestations externes, il appartient au client de fournir à Centaure Ile de France les informations pertinentes concernant la santé et la sécurité sur son site afin que la formation puisse se dérouler en temps et en heure dans des conditions de sécurité optimales.

### Article 13 - Droit applicable et compétence juridictionnelle

Tout différend relatif à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable, sera soumis à la juridiction du Tribunal d'Instance ou de Grande Instance de MELUN (77) dans le ressort duquel se trouve le siège Centaure Ile de France, quelles que soient les conditions de vente et le mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs, le vendeur se réservant toujours le droit de saisir le

tribunal territorialement compétent dont relève le domicile de l'acheteur. Le présent contrat est régi par la loi française.